



RESEAU DES STRUCTURES DE GESTION ELECTORALE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST



---

**GUIDE-CONSEIL  
POUR LA CONDUITE  
D'ELECTIONS DANS  
LE CONTEXTE DE  
LA PANDEMIE  
DE COVID-19**

---



RESEAU DES STRUCTURES DE GESTION ELECTORALE  
EN AFRIQUE DE L'OUEST



---

## GUIDE-CONSEIL POUR LA CONDUITE D'ELECTIONS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE COVID-19

---

© 2020 ECONEC - RESAO PUBLICATION

**Coordinateur de Projet:**

Mr. Raouf SALAMI

**Equipe Projet:**

Francis Gabriel OKE  
Chinedu E. CHINEDU  
Mariama TOURE

**Consultants**

Mrs. Miatta FRENCH  
Dr. Irene ISIBOR

**Conception graphique:**

L'ESPOIR International Ltd.

**Tous droits réservés**

Aucune partie du livre ne peut être reproduite (en partie ou en totalité) ni transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit - graphique, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou le stockage et la récupération d'information- sans la permission préalable de ECONEC - RESAO et la reconnaissance de cette utilisation.

**Publié par**

ECONEC - RESAO  
INEC - TEI Building  
20th Street, Off Independence Avenue,  
Central Business District,  
Abuja-Nigeria.

E-mail: [secretariat.econec@gmail.com](mailto:secretariat.econec@gmail.com)

Website: [www.econec-resao.org](http://www.econec-resao.org)

 [econec\\_resao](https://www.facebook.com/econec_resao)     [@econec\\_resao](https://twitter.com/econec_resao)

## TABLE DES MATIÈRES

1.	Contexte	4
2.	Le Covid-19 : Les réalités	6
	Quels sont les symptômes du Covid-19?	6
	De quelle manière le Covid-19 se propage ?	6
	Quel est le traitement réservé au Covid-19 ?	7
	Comment prévenir la propagation du Covid-19 ?	7
3.	Objectif du guide-conseil	8
4.	Evaluation du risque lié à la conduite des élections dans la période de Covid-19	9
	Paysage épidémiologique	10
	Le paysage politique	12
	Le développement d'un plan de mitigation des risques	12
5.	Considérations relatives à la transmission du Covid-19	13
	Transmission d'une personne à une autre	13
	Contamination des objets communs par les personnes infectées	14
	Exposition des personnes aux objets contaminés.	14
	Autres considérations clés	15
	Maladie liée au climat et à la grippe	15
	Augmentation du coût des élections	16
	Augmentation des délais d'approvisionnement	16
6.	Observations relatives à des phases spécifiques du cycle électoral	17
	Phase préélectorale	17
	Éducation des électeurs	17
	Inscription ou mise à jour des listes d'électeurs :	19
	Affichage de la liste électorale :	20
	Inscriptions et désignation de candidats :	21
	Recrutement et formation du personnel électoral	22

	Rassemblements de campagne	23
	Phase électorale	24
	Vote	24
	Observations spéciales pour le jour du scrutin	26
	Gestion des déchets issus des élections	27
	Décompte des votes et gestion des résultats	28
	Transport des urnes et du matériel électoral	28
7.	Assistance électorale de la CEDEAO	29
	Modalités traditionnelles de travail	29
	Adaptation à une « nouvelle » norme	29
8.	Conclusion	31
	Ouvrages et articles de référence	33

---

## Remerciements

---

Dans le cadre de sa stratégie visant à soutenir les Commissions membres et les parties prenantes électorales régionales dans leur préparation pour les prochaines élections au sein de l'espace CEDEAO, le Réseau des Structures de Gestion Electorale en Afrique de l'Ouest (RESAO) a le plaisir de vous présenter ce guide-conseil pour la conduite d'élections dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

La publication de ce guide-conseil fait suite à deux dialogues initiés par le RESAO et menés avec l'ensemble des Commissions électorales de la sous-région, en collaboration avec le Département des Affaires Politiques Paix et Sécurité et la Direction de l'Alerte Précoce de la CEDEAO et la participation de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), sur l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les élections de 2020-2021 dans la région de la CEDEAO.

Ce guide devrait permettre aux Organes de Gestion des Elections (OGEs) et aux parties prenantes électorales de la région de mieux comprendre les enjeux et de répondre de façon adéquate aux défis de la conduite des élections en cette période de pandémie.

L'élaboration de ce guide-conseil n'aurait pas été possible sans l'appui de l'Open Society Initiative for West Africa (OSIWA). Nous tenons à exprimer ici notre profonde gratitude pour leur soutien indéfectible.

Nos remerciements vont également aux consultants qui ont travaillé main dans la main avec l'équipe du Secrétariat Permanent du RESAO pour la réalisation de ce document que nous espérons utile pour nos membres et toutes les parties prenantes électorales de la région et au-delà.

**Mme Maria do Rosario L. P. GONCALVES**

Présidente du RESAO et Présidente de la Commission Nationale Electorale de la République de Cabo Verde.

---

---

## 1. Contexte

---

L'Afrique a été le dernier continent à être frappé par le coronavirus 2019 et en même temps est celui le moins affecté par la pandémie à ce jour. Depuis que le premier cas du continent a été enregistré en Egypte en février 2020 (1), le virus s'est propagé dans tous les pays d'Afrique.

La sous-région ouest africaine qui se range derrière l'Afrique australe et orientale en nombre de cas, a enregistré son premier cas au Nigéria en mars 2020. Ce cas a été importé dans le pays par un voyageur italien (1). Depuis ce temps, le virus a été détecté dans les 15 pays de la sous-région avec plus de 1.172. 342 cas et ce nombre est en progression (2).

Le sous-continent a répondu de façon proactive et tranchée dès l'apparition de la maladie avec la mise en place d'une batterie de mesures préventives aussi tôt que mars 2020, même avant que certains des pays n'enregistrent leur premier cas. Les diverses mesures de prévention, considérées purement d'un point de vue de santé publique, allaient d'une simple intervention telle que la création de stations de lavage des mains à des mesures plus contraignantes telles que la suspension des voyages locaux et internationaux, l'interdiction de grands rassemblements, y compris les événements religieux et sportifs, la fermeture des frontières, des écoles et des commerces non essentiels. Certains pays de la sous-région, tels que le Nigéria, le Ghana et le Libéria, ont institué des niveaux variés de confinement et de couvre-feu, ce qui a entraîné un arrêt de la vie socioéconomique alors que d'autres, en l'occurrence, la Guinée a adopté des mesures (3) moins contraignantes. L'impact socio-économique ressenti après la mise en application de telles mesures a conduit les gouvernements à un allègement de certaines de ces mesures avec une reprise graduelle de la vie dans ces pays dans le contexte d'une "nouvelle" norme, tout en essayant de reconstruire des économies ravagées par l'adoption de mesures de mitigation au niveau local et global.

La conduite des élections dans un contexte de crise de santé publique n'est pas chose nouvelle. Cependant pour plusieurs pays, ceci constitue un terrain inconnu. Les préoccupations soulevées par la pandémie du Covid ont entraîné pour certains pays un retard dans la mise en œuvre des activités planifiées initialement ou la reprogrammation de ces dernières. Toutefois, il faut noter que pour les pays qui ont opté d'évoluer vers les échéances électorales telles que prévues initialement, ce n'est pas une décision à prendre à la légère car une telle démarche requiert une planification rigoureuse et intensive pour une issue favorable. Il en est ainsi parce que la pandémie du Covid-19 constitue un défi additionnel aux processus électoraux en Afrique et soulève des inquiétudes quant à la tenue d'élections libres, justes, transparentes et paisibles au cours desquelles la sécurité des populations est sauvegardée.

Des élections libres et justes représentent un critère fondamental des sociétés démocratiques et constituent une opportunité pour le choix des responsables devant gouverner les pays dans un cadre constitutionnellement défini. Toute élection est faite d'une diversité d'éléments et implique une multiplicité d'institutions et d'acteurs œuvrant ensemble à travers une période pré électorale, le jour de l'élection et une période post-électorale. Le processus de conduite des élections est une affaire commune qui réunit essentiellement des personnes en des moments donnés pour participer à une série d'événements dans un processus électoral – une situation en contradiction avec les premières mesures préventives de la présente pandémie de Covid-19. Ces événements communs comprennent des rassemblements sur l'ensemble du territoire national, non seulement le jour de l'élection mais aussi lors des événements pré électoraux, en l'occurrence les activités de campagne et l'enregistrement des électeurs. Cette norme qui caractérise le processus électoral signifie un contact accru entre humains et plus de risques de transmission directe ou indirecte des maladies, ce qui représente un défi majeur pour les personnes en charge de la supervision des élections au cours des



périodes extraordinaires telles que celle-ci. Dans le contexte du Covid-19, les rassemblements de personnes, au cas où ils ne seraient pas convenablement planifiés, pourraient entraîner très rapidement une montée en flèche de la transmission du virus et potentiellement dépasser la capacité de réaction des pays.

L'OMS recommande que la décision de tenir, modifier, retarder ou reporter tout rassemblement de personnes en projet soit basée sur une évaluation objective des risques et de leur gestion, ainsi que le niveau de planification de l'évènement qui a été mis en place (4). Cette évaluation devra impliquer toutes les parties prenantes de l'évènement, ainsi que les autorités locales et nationales de santé publique dans les lieux où l'évènement est censé prendre place, en vue d'étudier le niveau de stress imposé par l'évènement sur le système de santé local et les services d'urgence – et aussi si le niveau de stress concerné est acceptable dans la situation courante.

**Même si le Covid-19 représente un risque majeur pour les sociétés de part le monde, elle offre également l'opportunité aux gouvernements démocratiques de démontrer leur engagement à servir les intérêts des gouvernés. L'expression la plus claire de cet engagement est la tenue d'élections libres et justes.**

La tenue d'élections lors d'une crise de santé publique est possible mais requiert une planification considérable. Il incombe aux pays qui ont choisi d'aller de l'avant avec les élections de trouver le bon équilibre entre la gestion du virus en vue de diminuer le risque de santé publique lors du processus électoral, et le maintien de l'intégrité du processus et de la confiance du public en une institution démocratique. Le manquement à assier une planification appropriée conduit à une faible participation des électeurs, des problèmes de crédibilité, des désertions du personnel électoral et même à la contamination de certains responsables électoraux.

Ce guide-conseil présente des considérations générales de santé publique pour toutes les phases clés des processus électoraux et des recommandations pour atténuer les risques de transmission du Covid-19, aux pays qui s'acheminent vers des élections dans ce contexte nouveau de crise de santé publique.

Il serait important de faire savoir qu'il est nécessaire d'établir un équilibre entre sécurité et intégrité. Les mesures de sécurité sont primordiales, mais celles-ci ne DEVRONT en aucun cas entraîner des écarts par rapport au cadre légal établi ou éroder l'intégrité du processus électoral.

---

## 2. Le Covid-19 : Les réalités

---

### Qu'est-ce que le Covid-19 ?

La maladie du coronavirus (Covid-19) est une affection infectieuse causée par un virus nouvellement découvert, appelé coronavirus. Cette maladie se distingue des autres, causées par les coronavirus tels que le Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS).

### Quels sont les symptômes du Covid-19 ?

Les symptômes du Covid-19 vont d'une légère maladie (ou une absence de symptômes) à des affections sévères. Les symptômes communs peuvent inclure la fièvre, la toux sèche et la fatigue. Les symptômes rares sont les douleurs, les maux de gorge, la diarrhée, la conjonctivite, les maux de tête, la perte de l'odorat et du goût, les éruptions cutanées, la décoloration des orteils. Les symptômes graves incluent la difficulté de respiration ou l'insuffisance de respiration, les maux ou la pression de poitrine, la perte de parole ou de mouvement. Dans les cas sévères, l'infection peut causer la pneumonie, le syndrome respiratoire aigu sévère et la mort.

Les recherches ont montré que la plupart des personnes infectées par le virus Covid-19, souffriront d'une maladie respiratoire légère (sans symptôme) à modérée et se rétabliront sans avoir recours à un traitement spécial. Les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies sévères et les personnes immunodéprimées se caractérisent par un niveau élevé de risque de développement de complications graves de la maladie.

### De quelle manière le Covid-19 se propage ?

Ce virus est transmis à travers le contact direct avec des gouttelettes respiratoires d'une personne infectée (générées à travers la toux, l'éternuement ou la parole). On peut également être infecté en

touchant des surfaces contaminées par le virus et en se touchant ensuite le visage (yeux, nez, bouche).

Le virus Covid-19 peut survivre sur les surfaces pendant plusieurs heures mais peut être tué avec de simples désinfectants tels que l'alcool et le chlore.







La transmission peut donc provenir d'un cas "pré-symptomatique" (avant les symptômes). Certaines études ont également montré que les personnes avec peu de symptômes peuvent transmettre la maladie et qu'il est possible que les personnes asymptomatiques positives au Covid-19 soient également des "propagateurs silencieux", ce qui complique les stratégies de prévention.

### Quel est le traitement réservé au Covid-19 ?

Il n'existe pas de vaccin actuellement disponible pour le Covid-19. Toutefois, il faut noter que plusieurs des symptômes peuvent être traités et qu'avec une prise en charge rapide des services de santé, la maladie pourrait paraître moins dangereuse.

## Comment prévenir la propagation du Covid-19 ?

A l'instar des autres infections respiratoires telles que la grippe ou le rhume, les mesures de santé publique sont décisives pour ralentir la propagation de la maladie. Les mesures de santé publique sont les actions préventives disponibles qui comprennent celles indiquées dans

	<p><b>Lavage régulier des mains :</b> Laver régulièrement vos mains avec du savon et de l'eau pour au moins 20 secondes, particulièrement après la visite d'un lieu public, ou après le dégagement de votre nez, latoux ou l'éternuement. Le savon et l'eau ne sont pas des produits disponibles tout le temps, utiliser un désinfectant pour les mains qui contient 60% d'alcool minimum. Eviter de toucher les yeux, le nez, et la bouche avec des mains non lavées.</p>
	<p><b>Observer la distanciation physique :</b> Observer une distance minimum de 1 mètre à 1,8 mètres des autres.</p>
	<p><b>Hygiène respiratoire:</b> Couvrir votre toux ou éternuement avec un mouchoir et jeter le mouchoir à la poubelle et laver vos mains</p>
	<p><b>Couvrir votre bouche et nez avec un masque si vous vous retrouvez avec d'autres personnes</b> Le masque sert à protéger les autres au cas où vous êtes infectés. Chacun devra porter un masque en public et lorsqu'il se retrouve avec les personnes qui n'habitent pas avec lui.</p>

---

### 3. Objectif du guide-conseil

---

Le présent guide entend apporter une assistance aux pays et aux OGE et leur permettre d'améliorer la planification de leurs élections au cours de la crise de santé publique avec un accent particulier sur le Covid-19. Il traite de la portée et de la nature de l'évaluation du risque de santé publique associé à la conduite des élections pendant le Covid-19 ou toutes autres crises sanitaire. Il recommande également des stratégies de réduction de risque susceptibles de mitiger les risques d'infection des électeurs, des entités de gestion et des parties prenantes de l'élection. Il le fera ainsi en proposant :

- des indicateurs et facteurs (normes de sécurité) à prendre en compte pour la viabilité des élections dans une période de pandémie et les conditions devant être mises en place pour la conduite des élections dans le contexte spécifique du Covid-19.
- des stratégies à l'intention des OGE sur les mesures spécifiques de santé et de sécurité nécessaires pour la conduite des élections dans une période de pandémie de Covid-19 dans la sous-région.
- des mesures devant être prises par les OGE pour assurer l'intégrité des élections en considération des mesures de santé et de sécurité.
- des recommandations sur les moyens d'adaptation de l'assistance électorale traditionnelle de la CEDEAO aux Etats membres dans la période de la pandémie de Covid-19

La portée du guide couvre les considérations générales de la transmission du Covid-19 et les recommandations spécifiques pertinentes en vue de mitiger le risque de santé publique lié au Covid-19 dans toutes les phases du processus électoral.



---

## 4. Evaluation du risque lié à la conduite des élections dans la période de Covid-19

---

Deux facteurs majeurs doivent être pris en compte dans la décision de tenir des élections.

- Le paysage épidémiologique de la maladie dans le pays.
- Le paysage politique du pays.

### Paysage épidémiologique

La complexité de la pandémie signifie qu'une compréhension appropriée de la dynamique épidémiologique du Covid-19 sur la base de l'intensité de la transmission dans le contexte local des pays, s'avère fondamentale à la prise de décision. Dans le contexte de cette maladie, l'OMS a fait ressortir quatre scénarios de transmissions du Covid-19, qui reflètent l'intensité de transmission de toute zone (absence de cas, cas sporadiques, ensemble des cas et transmission communautaire) (5). Il serait important de noter que l'intensité de la transmission est variable d'un pays à un autre.

1. Absence de cas : pays/territoires/zone sans cas confirmés
2. Cas sporadiques : pays/territoires/zones avec un ou plusieurs cas importés ou détectés localement
3. Ensemble de cas : pays/territoires/zones connaissant des cas, des cas groupés dans le temps, par situation géographique et/ou expositions communes
4. Transmission communautaire : pays/zones/territoires connaissant une large propagation de la transmission locale définie suite à une évaluation des facteurs, y compris et sans se limiter à :
  - Un grand nombre de cas n'ayant pas de lien avec les chaînes de transmission
  - Un grand nombre de cas à partir de la surveillance de laboratoire sentinelle
  - Une multiplicité de groupe non liée dans plusieurs zones du pays /territoire/de la zone



On s'attend à ce que les pays ou les zones évoluent d'un scénario à un autre avec une croissance ou une décroissance des cas. Actuellement, la plupart des pays de la sous-région sont caractérisés par la transmission communautaire à l'exception du Cap-Vert et du Niger qui n'ont enregistré que des cas groupés, bien que ceci nécessite d'être interprété avec prudence compte tenu de la faible capacité de dépistage du continent et du niveau élevé des cas asymptomatiques (5). Il est reconnu que l'Europe passe par une reprise suite à une baisse initiale des cas (5). La situation de l'Afrique continue d'être observée. Ce qui est certain c'est que la trajectoire du nombre de cas qu'elle soit présentée comme des pics et des plongées ou des plateaux, doit être analysée en tenant compte du contexte local. Il conviendrait de noter que la situation épidémiologique dans les pays variera suivant la situation géographique et la période au cours de laquelle l'évènement a lieu.

La compréhension du profil épidémiologique des pays devra être la première étape d'appréciation du risque qu'implique la conduite des élections au milieu d'une pandémie. Les élections conduites dans des circonstances normales comportent des risques, y compris des risques sur le plan de la santé à la fois pour les électeurs et le personnel électoral. Dans des périodes extraordinaires comme celle en cours et face à une pandémie nouvelle et non familière, il est nécessaire que les OGE soient soutenues et dûment habilitées à prendre des décisions bien informées. Les OGE, en collaborant avec les autorités locales de santé publique et des experts en matière de grands rassemblements, d'évaluation des risques, d'épidémiologie et de contrôle des maladies infectieuses devront mener une évaluation générale des risques dans le but d'identifier les risques potentiels de santé et de déterminer le risque global en termes de propagation de la maladie dans le cadre de la tenue des élections. Au regard de la propagation actuelle du Covid-19, l'OMS a développé un outil de mitigation et d'évaluation de risque spécifique de maladie (4) pouvant être utilisé par les OGE pour la planification d'évènements, qui par leur nature réunissent un grand nombre de

personnes à différentes périodes, en vue d'évaluer le risque spécifique lié au Covid-19. Les principaux piliers de cet outil sont les suivants :

- **L'évaluation du risque** pour aider les organisateurs à comprendre et à gérer le risque associé ;
- **La mitigation du risque** évalue les mesures mises en place pour gérer la pandémie et la propagation du Covid-19 ;
- **La communication du risque** – une communication claire du risque est essentielle pour aider les populations à accepter les changements et les modifications liés à la conduite des événements, comparativement à la façon dont le même événement est conduit au cours des périodes d'avant Covid.

Le risque global lié à l'organisation d'un grand rassemblement est calculé suite aux évaluations susmentionnées dans une matrice de décision et en prenant en compte les considérations suivantes :

- Le niveau actuel de la propagation du Covid-19 et la dynamique de transmission connue
- La distribution géographique et le nombre de participants ainsi que leur profil de risque individuel
- Les mesures de mitigation actuellement en cours ou faisables.

Il serait important que les organisateurs fassent également une revue des considérations additionnelles en ce qui concerne les élections, ce qui servira de base pour l'élaboration d'une évaluation de risque contextualisé du Covid-19 associé à l'évènement. La compréhension et la gestion de tout risque additionnel du Covid-19, en particulier les risques associés au contexte local entraîneront une meilleure validité des résultats pour le contexte pays. La revue et la réévaluation régulière de l'évaluation du risque s'impose au cours de la phase de planification et une mise à jour immédiate devra être faite avant le passage à une phase opérationnelle au vu de la nature évolutive rapide de la maladie.

Les pays qui ont décidé d'aller de l'avant avec de grands rassemblements, quels que soient les scénarios de transmission devront être conscients du fait qu'envisager un risque zéro ne serait ni réaliste ni désirable. Ce qui serait décisif c'est l'identification du risque acceptable et des mesures additionnelles devant être mises en œuvre pour mitiger les risques. Enfin, la capacité et la structure du système de santé d'un pays et les prévisions de taux d'occupation des hôpitaux en période électorale devront être prises en compte. Lorsque la demande en lit d'hôpital et en ventilateur s'approcherait de la capacité maximum du pays, la tenue d'élection entraînerait une surcharge du système de santé et l'amènerait vers une situation proche de son effondrement en parallèle à la déviation des approvisionnements en EPI des hôpitaux vers les lieux de votes.

### **Le paysage politique**

Les démocraties sont encore fragiles et en évolution dans plusieurs pays africains et sur le sous-continent. La construction de démocraties fortes et durables requiert une fondation solide en vue d'assurer une démocratie résiliente et la confiance du public. Au cours des crises sanitaires telles que celle du COVID-19, les institutions démocratiques défaillantes peuvent s'effondrer rapidement et amener ainsi à un climat politique précaire. Même les mesures de mitigation mises en place pour contrôler la pandémie actuelle pourraient être perçues comme basées sur des considérations politiques et étant au service des intérêts politiques individuels, en particulier dans des lieux où existe déjà un fondement pour le manque de confiance du public. Le report ou l'annulation des élections sont reconnus comme avoir été la cause de l'aggravation de tensions politiques, ethniques, régionales ou religieuses et se soldent par la violence au cas où ces élections ne sont pas conduites suivant un cadre institutionnel approprié.

La décision de tenir des élections ou pas devra ainsi être évaluée en ayant en l'esprit le contexte politique du pays, en particulier dans les démocraties fragiles en vue d'éviter une détérioration de la paix civile, qui en fin de compte sera préjudiciable à la santé publique. La conduite

des élections dans une période de crise permet d'ancrer la confiance du public dans les institutions nationales et de renforcer les institutions démocratiques et l'Etat de droit. Inversement, le report des élections pourrait engendrer des influences significatives sur la démocratie, le pouvoir et la gouvernance en particulier lorsque les gouvernements sont autorisés à faire usage d'autorités exceptionnelles. La mauvaise conduite ou la manipulation des élections au cours de cette crise pourrait conduire à une détérioration de long terme des libertés fondamentales, favoriser la capture de l'Etat et alimenter la corruption.

### **Le développement d'un plan de mitigation des risques**

Sur la base des résultats de l'évaluation et des consultations avec les parties prenantes – telles que les partis politiques, les organisations de la société civile (OSC) et les groupes d'observateurs – un plan de mitigation de risque devra être développé en soulignant clairement les éléments suivants :

1. Tout amendement légal devant être effectué pour assurer la tenue d'élections paisibles, sécurisées et réussies
2. Les modifications nécessaires des règles et des procédures
3. Le matériel additionnel à mettre à disposition, ainsi que
4. Un calendrier des élections mis à jour en prenant en compte toute augmentation de délais et les retards
5. Un budget mis à jour couvrant les coûts additionnels.

Il est important que les plans de mitigation de risque conçus par les OGE soient complets et intégrés à l'ensemble des plans et des processus liés aux élections afin d'éviter qu'ils soient perçus comme des tâches ou charges additionnelles par les parties prenantes des élections chargées de leur mise en œuvre. S'ils sont bien intégrés et communiqués, leur mise en œuvre sera effective et ils atténueront considérablement le risque d'infection et susciteront la confiance des électeurs dans le

processus electoral. Ces plans de mitigation devront être mis à jour en meme temps que le plan opérationnel. Les OGE devront également développer un plan de sensibilisation du public afin d'informer sur les mesures de mitigation de risques et les changements adoptés.

---

## 5. Considérations relatives à la transmission du Covid-19

---

### Transmission d'une personne à une autre

La transmission d'une personne à une autre est le premier mode de transmission du virus et a lieu lorsque les gens gardent une distance non sécurisante avec les autres. La distanciation physique souvent appelée distanciation sociale signifie le maintien d'une distance d'au moins 1 mètre (3,3 pieds) à 1,8 mètres (6 pieds ou 2 bras) de la personne suivante pour ainsi minimiser toute forme de contact physique (6,7). La transmission du virus survient lorsqu'une personne infectée éternue ou tousse et parle et que des gouttelettes venant de sa bouche ou son nez sont éparpillées en l'air et se déposent dans la bouche ou dans le nez des personnes environnantes ou est inhalées dans les poumons. Des études ont montré que le virus pourrait se déplacer sur des distances plus longues dans certaines conditions et que pour cela, il serait plus sécurisant de se tenir autant que possible à distance des autres.

Les personnes infectées peuvent être de tous les âges, stades et modes de présentation. Les personnes symptomatiques ne sont pas le seul vecteur de propagation du virus. L'éparpillement du virus se passe également avec des pré-symptomatiques (les personnes qui sont infectées et qui n'ont pas encore indiqué de symptômes) et les personnes asymptomatiques (les personnes infectées qui ne montrent aucun symptômes) (8). Ce spectre de présentation de la maladie appelle aux respects des mesures de distanciation physique en tout moment durant le processus électoral.

La distanciation physique devra être pratiquée en combinaison avec d'autres mesures de prévention en vue de réduire la propagation du Covid-19, y compris le lavage fréquent des mains avec du savon et de l'eau pour 20 secondes au minimum, l'utilisation du gel désinfectant avec au moins 70% d'alcool, la couverture du nez et de la bouche avec

un masque lorsqu'on se retrouve avec d'autres personnes, la renonciation à se toucher le visage, la bouche, le nez et les yeux avec des mains sales, et le respect des règles élémentaires d'hygiène respiratoire et de l'étiquette de la toux, c'est-à-dire la couverture du nez et de la bouche avec des mouchoirs jetables ou le pli du coude lorsqu'on tousse ou éternue (9). Ces mesures simples permettent de prévenir la maladie et l'infection des autres. Ces mesures sont beaucoup plus efficaces lorsqu'elles sont mises en application par tous et répétées régulièrement et que chacun reste prudent par rapport aux personnes infectées. Dans le contexte de la prévention de la transmission du Covid-19 d'une personne à une autre, les recommandations de précaution incluent l'évitement des rassemblements en tous lieux clos, surtout lorsque ceci rend difficile la distanciation physique et l'assurance d'une bonne ventilation de l'environnement. Compte tenu du fait que certains processus électoraux sont conduits en salle, les OGE, à la lumière du Covid-19 sont encouragés à opter pour des lieux ouverts.

En vue de réduire la transmission d'une personne à une autre, les personnes manifestants des symptômes de la grippe ou qui ne se sentent pas bien devront être encouragées à rester chez elles pour éviter de courir le risque de propager l'infection.

### **Contamination des objets communs par les personnes infectées**

Les informations disponibles permettent d'affirmer que le Covid-19 pourrait survivre pour des heures et des jours sur différentes surfaces et objets dépendamment de l'environnement ambiant (y compris la température et l'humidité) et du type de surface. La contamination des surfaces et des objets par les personnes infectées, a lieu lorsque des gouttelettes provenant du nez et de la bouche contenant des virus se déposent sur elles. D'autres personnes sont infectées lorsqu'elles touchent ces surfaces et objets, et par la suite touchent leurs yeux, la bouche ou le nez. Bien que ceci ne soit pas le principal mode de transmission du virus, il a été démontré que ce mode représente un risque élevé de transmission du Covid-19, en particulier lorsque le maniement et l'échange de matériels et d'objets représentent une

activité récurrente semblable à ce qui se passe dans le processus électoral. En vue de minimiser ces risques, des dispositions doivent être prises pour diminuer le besoin de toucher ou de tenir des articles et objets en mettant en œuvre des mécanismes d'abstention de toucher et le cas échéant de s'assurer que les gens touchent ou manient les objets qu'avec des mains désinfectées et portent un EPI adéquat lorsqu'il y a besoin de manier des objets potentiellement contaminés.

Le lavage régulier et correct des mains avec du savon et de l'eau pour 20 secondes minimum ou l'utilisation des désinfectants de main à base d'alcool – en faisant usage d'une solution dont la teneur en alcool est de 70 à 90% pour se désinfecter les mains est substantiellement recommandée (9). La pratique commune de lavage des mains à l'aide d'une solution de chlore (0,05%) à plusieurs endroits n'est pas recommandée par l'OMS comme adaptée au lavage des mains en raison du risque potentiel que celle-ci présente pour les utilisateurs et les fabricants de la solution et également à cause de la dégradation du chlore lorsqu'il est exposé aux rayons solaires ou à la chaleur (9).

### **Exposition des personnes aux objets contaminés.**

Les principes simples de contrôle des infections par le nettoyage et la désinfection peuvent être appliqués pour la prévention de la transmission du Covid-19. Il est important que les surfaces fréquemment touchées soient désinfectées pour prévenir la transmission du virus à ces endroits. Les surfaces en question comprennent le mobilier, les murs, les écrans tactiles, le matériel personnel, les claviers et les accessoires d'ordinateur, les équipements électroniques, les surfaces de travail, les interrupteurs, les rampes d'escalier, les poignets de serrure, etc. Idéalement, toutes les surfaces susceptibles d'être touchées doivent être désinfectées.

Bien que le virus puisse survivre sur différentes surfaces pour un nombre varié de jours, il est sensible à la chaleur et aux méthodes de désinfection normale. Le nettoyage et la désinfection des surfaces et des objets ont fait leur preuve pour la réduction significative de la contamination des surfaces et de ce fait, l'exposition individuelle à l'infection. De



préférence, les surfaces devront être nettoyées avant désinfection pour aboutir à de meilleurs résultats. Les surfaces doivent être nettoyées avec du savon et de l'eau ou un détergent en vue de dégager de la matière organique pour réduire le niveau de contamination. La désinfection peut être réalisée à l'aide de l'alcool (70% à 90%) ou de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) à une concentration recommandée de 0,1% (1000 ppm) ou selon la prescription du fabricant (9). Une concentration élevée de chlore pourrait conduire à la détérioration des objets métalliques et à l'irritation de la peau ou de la muqueuse en plus de l'effet secondaire potentiel lié à la respiration de chlore pour les personnes vulnérables telles que les asthmatiques. Lorsque le nettoyage et la désinfection régulière s'avèrent impossibles, compte tenu des ressources limitées, le lavage régulier des mains et l'abstention à toucher la face devront être les approches de prévention première pour réduire la transmission potentielle associée à la contamination des surfaces.

**Pulvérisation extérieure :** La désinfection des surfaces ou des objets par voie de pulvérisation ou de brumisation (également connue sous le nom de fumigation) au cours de l'enregistrement des électeurs et du vote selon ce qui se passe dans certains pays en période électorale, devra être réalisée avec attention, en ce sens que cette opération est pernicieuse pour les humains et ne peut être efficace comme on le désirerait (9). Le nettoyage des surfaces, objets et articles à l'aide de désinfectants apparaît plus efficace.

### **Autres considérations clés**

#### **Maladie liée au climat et à la grippe**

Bien souvent, les États prennent en compte différents facteurs pour la détermination des dates et des périodes d'élection tels que d'autres événements importants, ainsi que le climat. Il est idéal que les conditions météorologiques soient prises en compte lors de la planification des élections. La plupart des élections sont planifiées pour se tenir au cours des périodes où les conditions climatiques seront favorables, en vue d'encourager la participation au vote. Il est conseillé

que les élections se tiennent plus vers les saisons chaudes afin de permettre aux électeurs de se réunir à l'air libre et d'éviter des rassemblements dans des lieux fermés qui puissent encourager la transmission du virus.

Au milieu d'une pandémie telle que celle du Covid-19, des symptômes comme la fièvre, la toux et le mal de gorge sont retrouvés également dans les maladies de type grippal qui sont souvent plus fréquentes lorsque la température et l'humidité chute. Les OGE et les experts en santé publique doivent passer en revue les tendances relatives aux maladies de type grippal afin d'identifier les périodes au cours desquelles on atteint les pics dans le but d'éviter de programmer des élections autour de ces périodes. La logique étant qu'un nombre élevé de personnes atteintes de maladie pseudo grippales, seront exclues de la participation aux élections, par erreur, à cause de leurs symptômes. Plusieurs pays africains se débattent avec des tests qui ne répondent pas aux conditions optimales en raison de consommables de test inadéquats et d'un long délai d'obtention des résultats. Ceci signifie que les efforts visant à tester ces personnes et à les autoriser à participer seraient vains. Un accent particulier doit être émis sur le fait que ces considérations ne sont valides que dans le cas où le dispositif réglementaire en place est suffisamment flexible pour permettre des ajustements dans le calendrier électoral. Finalement, l'impact pondéré de cette question devra être évalué en lien avec d'autres considérations également importantes.

### **Augmentation du coût des élections**

Dans les conditions normales, la conduite des élections est une opération coûteuse. Les dépenses extra budgétaires dues au Covid-19 telles que l'achat de s EPI, de savons antibactériens, de désinfectants, des masques, la production de matériels de formation, l'impression de posters de santé et de sécurité, ainsi que le coût de l'introduction de mécanismes additionnels de vote et les innovations à l'intention des 'populations spéciales' rendues nécessaires à cause de l'apparition de la maladie, devront être prises en compte dans la planification, et ce dans

l'esprit d'une "nouvelle" norme . D'autres coûts additionnels seront occasionnés par la sensibilisation des électeurs et les messages destinés à les encourager à voter et à les assurer de la sécurité du processus.

### **Augmentation des délais d'approvisionnement**

L'identification des besoins d'approvisionnement à partir des plans de mitigation développés, est une étape décisive dans la planification des élections. Les OGE doivent faire diligence dans leur travail pour passer et garantir les commandes des produits qui sont identifiés dans les plans de mitigation. La pandémie met la pression sur les fabricants locaux et globaux et aussi sur les chaînes d'approvisionnement globales. Des pénuries globales d'un certain nombre de produits tels que les masques et d'autres vêtements de protection ont été enregistrées depuis l'apparition de la maladie. Un certain nombre de ces produits nécessiteront d'être acquis à l'étranger et les commandes doivent être passées à temps pour éviter les retards et les déceptions. Il est important que des ressources appropriées soient définies, les fournisseurs soient identifiés et que les approvisionnements soient achevés de la manière la plus transparente et la plus rapide possible pour que chaque article commandé soit livré dans les délais et en quantité suffisante. Au cours des grandes pandémies telles que celle que nous vivons actuellement, des interruptions de la chaîne d'approvisionnement peuvent vraisemblablement survenir à cause d'une grande demande globale de certains produits et en raison de l'arrêt temporaire éventuel des activités des fabricants compte tenu des restrictions dans leur pays ou d'un certain nombre d'autres défis . Les retards de livraison, compte tenu de la fermeture des frontières et des confinements, pourraient également affecter le calendrier des activités électorales, qui nécessitent ces produits. Il est ainsi recommandé que les responsables des élections les produits ou équipements nécessaires sont disponibles et pourront être livrés dans les délais avant de prendre la décision de tenir des élections, afin d'éviter que les produits commandés arrivent après le temps requis et qu'ils soient obligés de retarder les activités jusqu'à la réception des produits.

---

## 6. Observations relatives à des phases spécifiques du cycle électoral

---

### Phase préélectorale

#### Éducation des électeurs

L'éducation des électeurs fournit aux électeurs potentiels les informations nécessaires pour faciliter une prise décision éclairée le jour du scrutin. L'éducation des électeurs devrait également comprendre des informations sur le moment, le lieu et la manière de s'inscrire pour voter, ainsi que sur le moment, le lieu et la manière de voter. Dans le cadre du Covid-19, le contenu des messages devrait être élargi pour inclure les informations de base sur la maladie, son mode de transmission et les moyens de prévention. Les messages d'éducation des électeurs devraient également contenir des informations sur les mesures prises pour réduire le risque d'infection pendant les élections et préserver la santé des électeurs, des agents électoraux et des parties prenantes. Il est donc essentiel de bien expliquer et de faire comprendre au public tous les changements apportés à la procédure électorale afin d'inclure les mesures de sécurité dans le contexte du Covid-19. Ces changements doivent être communiqués à l'électorat bien à l'avance, car l'introduction de nouvelles procédures et technologies pourrait susciter la suspicion, en particulier dans les environnements polarisés, et compromettre l'ensemble du processus. Les dispositions relatives aux personnes vulnérables (60 ans, personnes dites fragiles) et aux personnes spéciales (personnes isolées et en quarantaine) doivent être communiquées au public afin d'éviter les craintes et la privation du droit de vote.

Que les pays décident d'organiser, de suspendre, de reporter ou de modifier les calendriers électoraux dans le cadre de la pandémie Covid-19, il est essentiel de tenir le public informé. L'« infodémie » créée par la pandémie a rendu la tâche plus difficile aux OGE déjà aux prises avec

la méfiance du public votant dans de nombreux pays africains. Il est donc crucial que les OGE veillent à ce que leur message soit bien véhiculé au-delà du « bruit », afin de réduire l'impact des fausses informations qui engendrent la confusion et la peur et qui auraient un effet négatif sur la participation électorale. Les OGE, en collaboration avec des experts en communication, devraient mettre en place une task force de communication afin d'élaborer un plan de communication en cas de crise visant à répondre aux craintes de la population par des messages concrets et honnêtes afin de favoriser une compréhension claire et commune ainsi que le respect des mesures de sécurité mises en place pour les élections. Cet organe travaillera en étroite collaboration avec la structure chargée de la prise de décision afin d'élaborer des messages et d'adapter les stratégies de communication en fonction des besoins.

- Tous les canaux de communication doivent être utilisés pour informer l'électorat. L'utilisation des médias sociaux a considérablement augmenté en raison des confinements et des mesures mises en place pour maintenir une distance sociale. Il convient d'en tirer parti pour transmettre les messages.
- Les plateformes en ligne pour un engagement interactif avec les citoyens afin d'informer, d'orienter et de promouvoir les mesures générales de santé et de sécurité pendant la pandémie ; les campagnes sur les médias sociaux ; les conceptions spéciales pour les médias sociaux ; les séminaires en ligne, la diffusion en direct, les séances de questions-réponses sont également bénéfiques.
- Les supports visuels ont généralement une plus grande portée et s'avèrent très utiles, notamment pour transmettre des informations sur des sujets difficiles ou complexes. Il convient de déployer des vidéos/animations, des courts métrages ainsi que des moyens de communication de masse traditionnels tels

que la télévision, la radio, les panneaux d'affichage, les affiches et les messages SMS.

- Dans les zones plus rurales, il est possible d'utiliser des annonces de rue à l'aide des systèmes de sonorisation ou des crieurs publics, selon le cas.
- Tous les types d'activités dont la mise en œuvre nécessite une communication directe avec les citoyens ou pouvant occasionner des rassemblements de masse, ou la distribution de prospectus, de questions fréquentes FAQ, d'affiches, de brochures et de dépliants doivent être déconseillés car ils peuvent propager facilement la maladie.
- Lorsque les candidats doivent prendre part à des débats, des séances de discussion ou d'autres interventions médiatiques, des points de presse et d'autres événements diffusés par la radio, la télévision ou en ligne, ils doivent être bien préparés et prendre des précautions particulières pour atténuer les risques.
- Dans la mesure du possible, les OGE pourraient encourager les partis politiques et les candidats à coordonner leurs activités avec les autorités sanitaires sur des protocoles spécifiques de réduction des risques et à s'assurer qu'il existe un message cohérent concernant la lutte contre la maladie. En particulier lorsque les événements sont diffusés par vidéo, les participants doivent prendre conscience de leurs agissements et afficher en tant que leaders ou influenceurs, le bon exemple en prenant les précautions appropriées pour limiter la propagation de la maladie.
- Lorsque le port du masque n'est pas possible, par exemple en cas d'interprétation pour les sourds, les orateurs ne doivent pas porter un masque afin de faciliter la lecture labiale. Les sous-titres codés et les interprètes en langue des signes sont encore

plus importants dans ce contexte pour rendre le contenu accessible. Ces personnes doivent s'asseoir à une certaine distance des autres lorsqu'elles parlent. Il est également recommandé de nettoyer correctement les objets autour des participants par la suite.

L'OGE devrait en priorité s'assurer du bon déroulement des processus électoraux et dissiper les craintes des agents électoraux, des électeurs et des autres parties prenantes qui pourraient nuire à la participation. Les électeurs doivent comprendre les informations de base sur le virus, son mode de transmission et les moyens de prévenir sa transmission. Les OGE doivent également expliquer clairement toutes les actions et mesures prises pour réduire les risques et protéger la santé des électeurs et des autres parties prenantes aux élections. Des affiches éducatives, des vidéos et d'autres messages d'intérêt public relatifs à la transmission du coronavirus doivent être diffusés ou affichés à la vue du public à des endroits stratégiques et dans les langues appropriées. Chaque lieu d'inscription des électeurs, bureau d'inscription des candidats, bureau de vote et bureau permanent de l'OGE devrait recevoir des instructions spécifiques sur l'affichage des affiches et autres messages de santé publique

### **Inscription ou mise à jour des listes d'électeurs :**

L'inscription des électeurs est le processus clé qui permet d'établir quelles personnes ont le droit de voter et fournit un dénominateur par lequel les élections seront évaluées. La crédibilité du processus d'inscription a un impact direct sur l'acceptation des résultats des élections. Pour la plupart des pays de la sous-région, l'inscription des électeurs est active, et le processus nécessite la présence physique de l'électeur à un bureau ou un centre désigné pour remplir des formulaires et/ou se faire photographier. Il est tout à fait normal de voir des foules se rassembler dans les centres d'inscription, généralement au début et à la fin de l'exercice, lorsque les OGE et les partis politiques organisent des campagnes d'inscription des électeurs. Ces occasions présentent des risques potentiels de transmission du virus

Le délai octroyé à la période des inscriptions devrait autant que possible tenir compte des personnes susceptibles d'être isolées et mises en quarantaine au moment de son commencement et prévoir une possibilité d'inscription tardive pour celles qui pourraient entrer dans cette catégorie au cours de l'exercice. Ces personnes doivent se munir d'une lettre qui atteste qu'elles étaient incapables de s'inscrire au moment de l'exercice. Ainsi, elles seront exemptées et pourront être inscrites à la dernière minute.

Un certain nombre de pays ont instauré diverses formes de technologies pour l'inscription des électeurs, telles que la saisie de données biométriques par des scanners d'empreintes digitales, des appareils photo numériques et des dispositifs de capture de l'iris, afin de réduire la fraude et de susciter la confiance du public dans le processus électoral. Il s'agit d'utiliser des équipements électroniques tels que des ordinateurs portables, des appareils photo numériques et des scanners d'empreintes digitales pour saisir les données de l'électeur, souvent en plus de la documentation papier de l'électeur. Ces systèmes renforcent l'intégrité électorale mais présentent également un risque de transmission de maladies, en particulier lors du processus de numérisation des empreintes digitales ou de l'iris et de prise de photos, qui peut exiger des distances plus courtes pour l'obtention des résultats précis. Dans ces situations, des protocoles supplémentaires pour la désinfection régulière du matériel doivent être élaborés et appliqués en suivant les conseils des fabricants.

Les électeurs et les agents chargés de l'inscription doivent se couvrir le nez et la bouche avec un masque, d'autant plus que la distanciation sociale peut être difficile à certains moments du processus d'inscription, par exemple lors de la prise de photos. En outre, les agents chargés de l'inscription peuvent être mieux protégés en utilisant des barrières telles que le plexiglass (film en verre) ou d'autres écrans translucides qui doivent être fréquemment nettoyés avec un désinfectant.



La vérification des informations saisies par les électeurs doit être effectuée en maintenant une distance aussi sûre que possible entre la machine et l'agent chargé de l'inscription. Les électeurs ayant des problèmes de vue connus doivent être encouragés à se rendre sur les sites d'inscription avec leur aide visuelle pour éviter de s'approcher trop près de l'équipement de saisie des données pendant la vérification afin de prévenir toute contamination.

Il ne devrait pas y avoir de partage de matériel d'écriture dans les centres d'inscription. L'utilisation commune de fournitures de bureau telles que les stylos sur les sites d'inscription entre les électeurs ou entre les électeurs et les chargés d'inscription doit être déconseillée. Les électeurs doivent être encouragés à apporter leur propre matériel d'écriture pour éviter tout partage. La désinfection du matériel d'écriture entre les utilisateurs peut prendre beaucoup de temps et s'avérer fastidieuse, selon la charge de travail du bureau de vote.

### **Il faut également tenir compte des points suivants :**

- Créer des centres d'inscription à l'extérieur ou dans des espaces ouverts avec une bonne ventilation transversale.
- Augmenter le nombre de centres d'inscription et réduire ainsi la foule par site d'inscription.
- Si les lois l'autorisent, le nombre de jours impartis à cette activité peut être augmenté afin de réduire l'attroupement ou des centres d'inscription mobiles peuvent être mis en place avec des équipes d'inscription se déplaçant autour des limites des circonscriptions électorales.
- Les responsables de l'OGE, les observateurs et les autres parties prenantes qui supervisent l'exercice dans un centre doivent être réduits au strict nécessaire pour préserver l'intégrité du processus et la distanciation physique doit être respectée.

- Les électeurs doivent se faire prendre la température (si possible), observer la distanciation physique et se faire désinfecter les mains avant de rejoindre la file d'attente et de manipuler le matériel d'inscription.
- Des affiches doivent être placées dans tous les centres pour indiquer les protocoles d'entrée et de sortie. Des indicateurs au sol peuvent être utilisés pour inciter à la distanciation physique dans les centres d'inscription.

### **Affichage de la liste électorale :**

Après le processus d'inscription, une liste électorale est générée. Cette liste est un registre détaillé de chaque personne qui s'est inscrite et qui est habilitée à voter. Elle fournit des informations utilisées pour identifier les électeurs et les affecter à des circonscriptions électorales et à des bureaux de vote particuliers pour leur permettre de voter le jour du scrutin.

Dans de nombreux endroits en Afrique, il est courant que la liste électorale soit affichée au centre électoral et dans des centres désignés pour permettre aux électeurs éligibles de vérifier leurs noms sur la liste électorale. Dans le contexte du Covid-19, des moyens virtuels tels que les SMS et les courriers électroniques doivent être utilisés pour transmettre les données aux électeurs. L'OGÉ devrait tirer parti de la prolifération exponentielle des téléphones portables sur le continent pour communiquer ces informations à l'électorat. Dans les zones rurales où le réseau est erratique et instable, la vérification en personne peut être la bienvenue. Lorsque de telles listes sont affichées, elles doivent être accompagnées d'une directive claire interdisant au public de les toucher pendant la vérification des données.

### **Inscriptions et désignation de candidats :**

Pour de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, ce processus se fait traditionnellement en personne. Dans ce cas, les processus d'inscription des candidats exigent la présence physique des candidats potentiels dans un bureau dédié à un moment donné, que ce soit pour

présenter des documents officiels originaux, signer des formulaires ou se faire photographier pour le bulletin de vote en présence de responsables de l'OGE, de membres du parti et de témoins. Il s'agit là d'opportunités potentielles de transmission de virus. Lorsque le cadre juridique le permet, les options par courrier et en ligne présentent de préférence moins de risques pour la santé et ces risques sont relativement simples à gérer, tant pour les candidats que pour les agents chargés de traiter les demandes d'inscription des candidats. Les personnes qui préfèrent l'option par courrier doivent se désinfecter les mains avant et après avoir rempli les formulaires d'inscription. Les enveloppes de retour devraient idéalement être autoadhésives, mais si de telles enveloppes ne sont pas disponibles, des instructions devraient être imprimées sur les enveloppes avertissant les utilisateurs de ne pas les sceller avec leur salive et suggérant des alternatives sûres : par exemple, une éponge humide pour déclencher l'adhésif. Les agents qui reçoivent les demandes envoyées par courrier doivent porter des gants, suivre les protocoles de désinfection des mains, éviter de se toucher le visage et respecter les autres exigences en matière de prévention des infections.

**Au cas où l'option en personne est préférée, il est conseillé de procéder comme suit :**

1. Un nombre limité de personnes doit accompagner le candidat et doit être autorisé à entrer dans le centre/bureau d'inscription
2. Il convient de respecter la distanciation physique avec des protocoles d'entrée et de sortie appropriés
3. Les candidats et leur entourage ainsi que les chargés d'inscription devraient être encouragés à se couvrir la bouche et le nez avec un cache-nez et/ou un écran facial pendant toute la durée du processus.
4. Les personnes qui entrent dans le bureau d'inscription doivent se désinfecter les mains avant d'entrer et de remplir ou de signer

un formulaire ou de toucher un quelconque équipement. Le port de gants est conseillé en raison de l'échange répété de documents.

5. L'atténuation des risques de transmission du Covid-19 au cours de ce processus, impliquerait des mesures similaires à celles décrites dans la section sur l'inscription des électeurs lors du maniement des équipements d'inscription, de l'échange de documents, de la signature des formulaires et de la prise de photos. De plus en plus de pays optent pour l'inscription biométrique informatisée et cela devrait être encouragé, d'autant plus que la distanciation sociale n'est pas toujours maintenue, par exemple lors de la prise de photo.

**Signatures de parrainage pour l'inscription des candidats :** C'est devenu une pratique courante d'exiger des candidats potentiels qu'ils présentent un nombre minimum de signatures de parrainage de la part des électeurs éligibles. La collecte de milliers de signatures en personne et la gestion des cahiers de signatures présentent plusieurs risques d'infection par le coronavirus, car les collecteurs de signatures et les signataires doivent interagir et toucher le même objet. Si possible, les OGE devraient envisager de permettre la collecte de signatures en ligne à l'aide de plateformes sécurisées.

### **Recrutement et formation du personnel électoral**

Dans un contexte de crise sanitaire comme celui du Covid-19, il convient d'accorder une attention suffisante à la formation des agents chargés de l'inscription et du scrutin, qui seront en contact permanent et direct avec le public. En outre, puisqu'ils représenteront le corps électoral sur le terrain, ils devraient avoir une bonne connaissance de la maladie et de son mode de transmission ainsi que les raisons motivant les mesures d'atténuation qui seront mises en place afin qu'ils s'y conforment pleinement et incitent les autres à faire de même. Ainsi, ils seront en mesure de répondre aux questions élémentaires pour apaiser les inquiétudes du public votant.

**Stagiaires :** De nombreux pays recrutent du personnel ad hoc pour soutenir les activités électorales, en particulier les activités sur le terrain telles que l'inscription des électeurs et les activités de vote. Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, les critères employés pour le recrutement de ce personnel de terrain doivent prendre en compte l'âge et l'état de santé. Avec le Covid-19, le risque de maladie grave augmente avec l'âge et la présence de conditions médicales sous-jacentes sans oublier les comorbidités. Il est donc impératif d'exclure de ces fonctions les personnes âgées (de plus de 60 ans) et celles qui présentent des problèmes de santé sous-jacents, comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires chroniques, le cancer et les personnes immunodéprimées.

**Nombre :** Il est conseillé de recruter et de former plus de personnel que d'habitude en raison de cas d'abandon pour diverses causes, notamment la peur de la maladie, un problème de santé ou la mise en quarantaine de personnes pendant la période. En outre, il peut s'avérer nécessaire d'augmenter le nombre de personnes dans certains bureaux de vote afin de réduire la foule et de renforcer la sécurité.

**Matériel de formation :** Le matériel de formation de routine doit être mis à jour pour refléter le contenu lié à la sécurité sanitaire. Quelle que soit l'expérience des stagiaires dans la conduite d'activités électorales, la formation doit être complète afin de permettre aux stagiaires de bien assimiler et comprendre le contenu actualisé des formations en matière de sécurité.

**Modalités de formation :** Dans de nombreux pays africains, la formation en ligne/à distance du personnel de terrain - bien qu'idéale - peut ne pas être pratique et réalisable. Cependant, la formation en présentiel devra être mieux organisée pour répondre aux réalités actuelles. Il faudra peut-être échelonner les formations pour les adapter à un nombre réduit de personnes et permettre l'observation d'une distanciation physique ou utiliser des lieux de formation plus vastes. Les lieux de formation doivent être équipés de produits de désinfection des

mains et d'affiches portant des instructions et des rappels sur la désinfection des mains et l'étiquette respiratoire.

Les formations en ligne peuvent être recommandées pour le personnel de niveau supérieur comme les superviseurs sur le terrain, les contrôleurs, etc. Si cette option est adoptée, les OGE doivent s'assurer que les stagiaires ont accès à de bonnes connexions Internet et qu'ils sont familiers avec cette modalité de formation. Ces formations doivent être bien contrôlées pour être sûrs que les participants terminent la formation, en comprennent le contenu et acquièrent les connaissances nécessaires. En développant le matériel virtuel, les OGE devraient envisager d'introduire des contrôles d'attention, des quiz et des tests avant et après la formation afin de vérifier la compréhension des participants et l'efficacité de la formation. Les participants devraient être tenus d'atteindre un certain score avant de recevoir un certificat de fin de formation.

### **Rassemblements de campagne**

Les rassemblements de campagne sont monnaie courante en période électorale. Dans la plupart des pays de la sous-région, l'idée d'une campagne électorale est presque synonyme de rassemblement de rue et implique le déplacement et le rassemblement de grands groupes de personnes. De tels événements augmentent les contacts humains et les risques de transmission directe et indirecte de maladies. La presse écrite et électronique, ainsi que d'autres formes de nouveaux médias, prennent de l'ampleur, mais l'espace est littéralement occupé par les rassemblements de campagne. Ce facteur devient encore plus complexe en raison du pourcentage élevé d'électeurs illettrés qui ne sont accessibles que par des interactions en personne ou face à face. Toutefois, les éléments suivants peuvent être pris en compte :

- Imposer l'utilisation de masques faciaux
- Appliquer les règles de distanciation physique
- Négocier avec les partis politiques pour limiter le nombre de rassemblements et de campagnes

- Encourager et fournir une assistance technique aux partis politiques pour qu'ils utilisent d'autres formes de sensibilisation pour leurs messages de campagne.
- Fournir des instructions sur les précautions à prendre en matière de santé lors des rassemblements, débats et autres rassemblements publics.

Dans le contexte du Covid -19, de tels rassemblements doivent être évités. En outre, les restrictions sur les rassemblements dans le cadre des mesures d'atténuation mises en place pour contrôler la pandémie dans de nombreux pays africains pourraient rendre la tâche difficile. Les candidats et leurs partis devraient explorer d'autres moyens d'atteindre l'électorat, notamment l'utilisation des médias sociaux, les annonces publicitaires, les entretiens avec les médias et les systèmes de sonorisation. Le partage des tracts et des brochures doit également être découragé car ils peuvent servir de vecteurs pour propager l'infection.

Lorsque des rassemblements politiques doivent avoir lieu, les OGE doivent fixer la norme quant au nombre de personnes pouvant se réunir pour des campagnes politiques en même temps et les protocoles qui doivent être mis en place à cet effet, doivent comprendre des mesures de distanciation physique, de lavage et de désinfection des mains ainsi

que des règles d'hygiène respiratoire. Toutes les invitations à des rassemblements publics émises par les partis et les candidats doivent comporter une partie sur la santé publique soulignant ces lignes directrices pour toute participation. Les orateurs qui montent sur scène doivent également respecter toutes les précautions recommandées par les autorités sanitaires, comme le port d'un cache nez en présence d'autres personnes, le fait d'éviter de serrer la main des partisans et de ne tolérer aucune autre forme de contact direct. Les candidats et leurs équipes doivent assumer la responsabilité de veiller à ce que toutes les normes soient respectées tout en préservant l'intégrité des élections.

## Phase électorale

### Vote

Le vote en personne fait toujours partie intégrante du processus électoral en Afrique. La mesure dans laquelle les pays africains qui organisent des élections peuvent complètement s'en passer est limitée étant donné le coût financier exorbitant, le délai insuffisant pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires et les cadres juridiques restrictifs pour adopter les méthodes de vote à distance comme mode principal des élections. Cela peut également engendrer une méfiance politique et compromettre l'intégrité des élections. Les pays peuvent adopter une combinaison hybride offrant la possibilité de voter en personne ou à distance lorsque la situation le permet et que le pays en a les moyens.

La méthode de vote traditionnelle est un processus très interactif avec une myriade d'activités qui présentent des possibilités de transmission de maladies. Un examen du processus électoral libérien durant l'épidémie d'Ébola a révélé plus de 40 points d'infection potentiels impliquant le rassemblement de personnes ou le transfert d'objets qui augmentent le risque de transmission de maladies (10). Néanmoins, il est encore possible de mener des élections en toute sécurité et avec efficacité si les bonnes mesures de sécurité sont mises en place, comme les élections libériennes qui ont été tenues avec succès dans le contexte

de l'épidémie d'Ébola dans le pays. Compte tenu du contexte du Covid-19, les recommandations générales telles que stipulées pour l'inscription des électeurs s'imposent également dans ce cas en vue de prévenir :

- La transmission de personne à personne
- La contamination d'objets usuels par des personnes infectées
- L'exposition des personnes aux objets contaminés.

Le point culminant du processus électoral est généralement le jour des élections. Selon le niveau de mobilisation de l'électorat, il peut attirer



une foule considérable, ce qui a des conséquences sur la propagation des maladies. Cette activité peut attirer plus de foules que tout autre aspect du processus électoral, notamment dans les centres de vote situés dans des zones à forte densité. Avec ce potentiel accru de transmission de maladies, le caractère adéquat des mesures de sécurité mises en place par les OGE sera mis à l'épreuve. Les électeurs auront ainsi l'occasion de faire l'expérience des mesures mises en place par les OGE et détermineront s'ils se sentent suffisamment en sécurité pour participer au processus. Des efforts doivent être consentis pour maintenir chaque bureau de vote à un niveau de risque proche de zéro en matière de propagation de l'infection.

**Lieu :** Tout comme les centres d'inscription, les bureaux de vote doivent être situés dans des endroits bien ventilés et adéquats. Dans de nombreux endroits, les centres d'inscription sont souvent utilisés comme bureaux de vote, par conséquent il convient de prendre les dispositions nécessaires à ce stade pour éviter tout problème.

**Protocole du jour du scrutin :** Les protocoles de maintien de la sécurité pendant les élections doivent être bien communiqués à l'électorat pendant la phase préélectorale, dans le cadre de l'éducation des électeurs. De cette façon, les électeurs savent à quoi s'attendre et sont plus susceptibles de participer à l'exercice et de respecter les mesures de sécurité. Les messages de sécurité devraient être renforcés pendant l'exercice de vote et continuer à être diffusés dans la file d'attente des électeurs. Des affiches devraient être placées dans les bureaux de vote pour réitérer le message aux électeurs. Les informations devraient être fournies dans la langue appropriée à la région. Les responsables locaux des bureaux de vote peuvent travailler avec les chefs communautaires pour s'assurer que ces protocoles sont respectés.

En principe, les électeurs devraient se désinfecter les mains avant de rejoindre la file d'attente et juste avant de voter. Des indications sur le sol peuvent être utilisées pour garantir un espacement adéquat, sinon

les électeurs peuvent être informés que leur main tendue ne doit pas toucher la personne qui les précède, afin de garantir un espacement minimum adéquat. Dans le but de réduire les risques de contact de personne à personne au cours du processus de vote, les OGE devraient également envisager d'élaborer des protocoles qui délimitent le parcours des électeurs du début à la fin. Les électeurs devraient être encouragés à utiliser un cache nez ou, à défaut, se couvrir le nez et la bouche avec des masques ou des foulards faits maison. De préférence, les espaces ouverts devraient être utilisés en tenant compte de la possibilité de s'abriter si les conditions météorologiques s'avèrent défavorables. Il convient de dissuader les électeurs de s'asseoir dans les bureaux de vote afin d'éviter tout risque de traîner et de surpeupler les lieux. Lorsqu'il est nécessaire de prévoir des sièges, par exemple pour les personnes vulnérables et à haut risque, les principes de distanciation sociale doivent également être respectés.

En vue de garantir la transparence tout en maintenant la sécurité, les observateurs et les groupes de surveillance locaux intéressés par la supervision de l'exercice devraient être motivés à coordonner une représentation équitable dans toute la zone électorale et à éviter la surpopulation. Le positionnement de ces personnes doit respecter la distanciation sociale

**Vérification de l'identité des électeurs et vote** Dans la plupart des endroits, le processus de vote implique une vérification des électeurs avant le vote. Ce processus peut comprendre la lecture des empreintes digitales, la présentation d'une carte d'électeur ou la signature d'une liste d'électeurs pendant le vote. Il peut s'agir de marquer les bulletins de vote ou de scanner les empreintes digitales ou l'iris à l'aide de machines électroniques. Tout doit être mis en œuvre pour réduire au minimum la nécessité d'un échange d'objets entre les agents électoraux et l'électeur ainsi que pour éviter la contamination des surfaces et des équipements. Par exemple, la vérification de l'électeur peut se faire en déposant sa carte d'électeur ou sa pièce d'identité sur

une partie propre du poste de travail pour permettre aux agents électoraux de voir et de valider l'électeur avant de l'autoriser à voter. Lorsque des signatures sont requises, comme indiqué lors de l'inscription des électeurs, l'électeur doit signer à l'aide de son propre stylo. Chaque électeur doit se faire désinfecter les mains, juste avant de commencer le processus de vérification. Si les doigts doivent être marqués pour l'impression du pouce, il est recommandé d'utiliser un coton à usage unique ou des écouvillons (fournis par l'OGE) trempés dans de l'encre indélébile. Dans le meilleur des cas, les marques d'encre avec auto-application sont plus pratiques car elles permettent de distribuer l'encre sans aucune manipulation de la part de l'électeur ou du fonctionnaire.

La plupart des scanners biométriques et des machines à voter électroniques exigent que les électeurs touchent un écran. Les recommandations relatives à l'inscription des électeurs s'appliquent également ici. La technologie des empreintes digitales sans contact et les dispositifs de reconnaissance faciale, lorsqu'ils sont disponibles, sont des options encore meilleures car elles évitent tout risque de contamination.

### **Observations spéciales pour le jour du scrutin**

**Groupe vulnérable ou à risque :** Des dispositions spéciales doivent être prises pour les personnes âgées (plus de 60 ans) ou les personnes souffrant d'une maladie sous-jacente afin d'accélérer le processus de vote en raison de leur âge et/ou de leur statut à risque. Par exemple, une heure de vote spéciale peut leur être attribuée ou un bureau de vote spécial peut être mis en place en leur faveur. Il est important que ce dispositif soit bien conçu pour éviter que des personnes en bonne santé n'abusent du système. Sinon, les électeurs pourraient s'agiter et être privés de leur droit de vote, ce qui pourrait entraîner une situation chaotique.

**Vote pour les personnes isolées à domicile ou en quarantaine :** Le droit de vote est un droit constitutionnel pour chaque citoyen. Toutefois, les personnes isolées à leur domicile ou dans un établissement ou en quarantaine constituent un risque pour la santé publique si elles sont autorisées à se déplacer en public. Il sera déconseillé de permettre aux personnes dont on sait ou soupçonne être infectées par la COVID 19 de se rendre dans les bureaux de vote pour y exprimer leurs suffrages.

Par contre, toute personne isolée ou en quarantaine qui souhaite participer à l'élection devrait être autorisée à le faire. Cette tâche pourrait être plus facile dans les pays où le cadre juridique prévoit déjà le vote des personnes incapables de le faire en personne. Grâce à la liste nationale des cas et de leurs contacts en quarantaine, des dispositions spéciales peuvent être prises pour recueillir leurs votes.

**Assistance aux électeurs :** Les personnes handicapées ou les personnes âgées qui ont besoin d'assistance doivent être invitées à se rendre au bureau de vote avec un membre de leur famille pour les aider, car des mesures de distanciation physique peuvent empêcher des personnes étrangères de les aider. Un endroit spécial peut être aménagé pour que ces personnes puissent s'asseoir pendant que leurs compagnons effectuent les déplacements afin de faciliter leur vote

**Forces de sécurité :** La présence des forces de sécurité est un fait courant lors des élections dans de nombreux pays, notamment en Afrique. Cette présence est due à la nature volatile des élections dans ces pays. L'épidémie de Covid -19 complique le maintien de la paix pour les agents des forces de sécurité pendant cette période. Ces derniers doivent recevoir une formation spéciale sur toutes les mesures d'atténuation des risques mises en place et leur application sans risque pour leur santé ou celle des contrevenants. Il est essentiel que les forces de sécurité ne fassent pas recours à la force excessive dans l'application des règles de distanciation physique ou autres.

## **Gestion des déchets issus des élections**

Même si le rôle des objets souillés dans la transmission du Covid-19 n'est pas aussi évident, il est important de bien gérer les déchets produits lors des élections. En général, une bonne gestion des déchets est un principe de prévention des infections. Dans le contexte du Covid-19, il convient de prendre des précautions supplémentaires pour la collecte de tous les déchets générés par les bureaux de vote, notamment les gants, les masques, les papiers, les mouchoirs, etc. car ils pourraient servir de vecteurs pour propager l'infection dans la communauté. L'élimination de tous les déchets potentiellement infectés doit être effectuée conformément aux directives des autorités sanitaires du pays. L'OGE pourrait disposer d'un plan de gestion des déchets complet, précisant qui sera responsable, comment les déchets seront collectés, triés, transportés et éliminés. Les personnes chargées de cette responsabilité doivent être bien formées et dotées d'un EPI adéquat. Les OGE doivent collaborer avec les autorités sanitaires locales qui fourniront des conseils sur l'opérationnalisation de cette activité.

## **Décompte des votes et gestion des résultats**

Le décompte des voix et les résultats sont le produit final de l'ensemble du processus électoral. Les résultats ne reflètent pas seulement le verdict ou le candidat préféré du peuple mais aussi le niveau de participation de l'électorat. Dans de nombreux pays africains, les résultats des élections commencent à chaque bureau de vote où le nombre de voix par candidat est compté manuellement et déclaré. Par la suite, les feuilles de résultats des différents bureaux de vote sont compilées, au niveau de la circonscription, et les résultats sont annoncés par l'autorité locale. Cette opération implique un comptage manuel des votes. Le personnel électoral doit s'assurer de porter un EPI adéquat - gants et masque - pendant ce processus. Les représentants des partis et les observateurs, faisant également partie de cette activité, doivent voir chaque bulletin de vote, sans toucher, avant qu'il soit placé dans la pile respective. Une fois tous les bulletins comptés et

les résultats du bureau de vote déterminés, les fiches de décompte doivent être signées par plusieurs responsables, agents des partis et observateurs. Chaque signataire doit utiliser son propre stylo et signer le document à son tour tout en gardant une distance physique. Dans la mesure du possible, les pays optent pour des machines de vote électronique à enregistrement direct dans les bureaux de vote, qui calculent automatiquement le nombre de voix et transmettent les résultats à un centre de vérification et de compilation.

### **Transport des urnes et du matériel électoral**

À la fin du vote, le matériel électoral tel que les feuilles de résultats, les listes électorales et les bulletins de vote sont transportés en un point central pour la compilation et la déclaration des résultats. Le déplacement de ce matériel électoral sensible d'un endroit à l'autre est souvent accompagné par le personnel des bureaux de vote, les observateurs, les représentants des partis et la police. Le personnel qui accompagne ce matériel doit porter un masque afin de réduire le risque de transmission de maladies. Il est également conseillé de manipuler le moins possible le matériel électoral, car il pourrait être exposé ou contaminé. Dans la mesure du possible, les OGE devraient également envisager d'installer des outils de surveillance tels que des caméras et des dispositifs de suivi GPS pour permettre aux observateurs et aux représentants des partis de suivre à distance le transport du matériel.

---

## 7. Assistance électorale de la CEDEAO

---

Les élections sont l'épine dorsale de la démocratie et la CEDEAO, en tant qu'organisme sous régional, continue à faire pression pour défendre les idéaux de bonne gouvernance et de démocratie dans ses États membres (11). Sa mission de consolidation de la démocratie dans la sous région l'amène à s'impliquer dans la gestion globale des élections au sein des États membres. Cette mission comprend la préparation, l'organisation, la supervision et l'observation des élections ainsi que l'appui, sous toute forme utile à l'organisation des élections, aux pays de la sous-région qui en font la demande. Au delà des périodes électorales, la CEDEAO aide les États membres à renforcer les capacités des OGE et à améliorer la qualité des élections.

### **Modalités traditionnelles de travail**

Avant la pandémie de la COVID-19, presque toutes les élections nationales étaient observées par des observateurs électoraux indépendants. Les méthodes traditionnelles d'appui dépendaient fortement du temps passé sur le terrain, avec le déploiement d'observateurs à long terme, des formations, des réunions et des visites dans les provinces/districts du pays pour les activités de surveillance des élections. La question à laquelle la Commission est confrontée pendant la pandémie de Covid-19 est de savoir si ces approches sont toujours possibles.

### **Adaptation à une « nouvelle » norme**

Considérant la situation sanitaire actuelle due à la pandémie, la Commission doit relever le défi de continuer à fournir aux États membres l'appui dont ils ont tant besoin pour renforcer les fondements démocratiques tout en préservant le bien-être son personnel et des États membres qu'elle sert. Les fermetures d'aéroports, les longues périodes de quarantaine, les protocoles d'entrée et de sortie dans les pays de départ et de destination signifient une entrave ou un retard

dans l'appui aux États membres. Il est clair que malgré les diverses mesures d'atténuation des risques dans l'espace aérien, les voyages présentent toujours un risque accru de contracter et de propager le virus. La Commission devra revoir sa position et trouver un équilibre entre sa responsabilité envers les États membres et la sécurité de son personnel.

La poursuite de l'appui aux États membres est cruciale, mais il faudra pour cela intégrer dans la planification des modalités offrant plus de sécurité pour atteindre les résultats. Les mesures qui peuvent être adoptées incluent:

- Les réunions traditionnelles face à face devraient être remplacées par des réunions virtuelles. Les réunions peuvent être organisées au moyen de diverses technologies virtuelles, notamment la téléconférence, la visioconférence et la conférence en ligne. Ces technologies ont l'avantage supplémentaire de permettre le partage et l'échange de données et d'informations en temps réel.
- De même, les formations peuvent être dispensées en ligne via les différents modes de formation en fonction du sujet et du profil de l'apprenant. Il s'agit notamment de l'apprentissage en ligne, des webinaires et des classes virtuelles, de l'apprentissage par vidéo, des cours personnalisés en ligne, de l'apprentissage collaboratif ou des plateformes d'apprentissage mobiles.
- L'encadrement des États membres dans différents aspects du processus démocratique peut se faire par le biais de diverses plates-formes d'encadrement en ligne qui peuvent également être conçues sur mesure pour l'encadrement individuel, collectif ou de groupe.
- L'observation des élections est une des tâches clés de la CEDEAO qui sera affectée par la pandémie. Une stratégie consisterait à mener des activités d'observation électorale par



procuration en faisant appel à des expatriés résidant déjà dans le pays où les élections sont en cours. Comme avantage, les personnes utilisées auront une meilleure connaissance du contexte local du pays. Au sens inverse, cette stratégie peut être considérée comme une atteinte aux principes fondamentaux de l'observation internationale et de la neutralité.

- Une alternative plus radicale consiste à observer plutôt "virtuellement" et par le biais de partenariats avec des organisations locales.

Si ces mesures peuvent suffire dans certains contextes, il faudra parfois effectuer des voyages internationaux dans les États membres. Les voyages internationaux ne présentent pas de « risque zéro » si l'on considère le potentiel d'acquisition ou de propagation de la maladie. Étant donné que la situation épidémiologique du Covid-19 varie d'un pays à l'autre, les voyages internationaux présentent différents niveaux de risque d'exportation/importation du virus, selon le pays de départ et le pays de destination du passager. Par conséquent, il convient de procéder à une évaluation approfondie et continue des risques de chaque mission afin d'évaluer le rapport risque avantage de ces missions. Dans ce contexte, il est important de procéder comme suit :

- Comprendre la situation épidémiologique locale - les cas sont-ils en augmentation, en baisse ou stables et les mesures d'atténuation en place dans les pays de départ et de destination. Cela donnera une idée du risque lié à la mission.
- Comprendre les réglementations ou les protocoles mis en place par les autorités sanitaires des pays de départ et de destination, par exemple la nécessité d'obtenir un test COVID-19 valide auprès de certains laboratoires dans les 72 heures précédant le voyage
- Comprendre le protocole de prévention des infections qui a été mis en place par le transporteur aérien à l'égard de ses

passagers. Ce protocole peut varier selon le pays de destination.

- Avoir suffisamment de temps pour planifier les voyages et prendre les dispositions nécessaires pour le transport, les réservations d'hôtel et les déplacements dans le pays. Évitez d'utiliser les transports publics, y compris les services de transport via des applications.

Il est prudent pour les personnes malades (même avec une maladie légère) de retarder ou d'éviter le voyage, en particulier pour les membres du personnel plus âgés et les personnes souffrant de maladies chroniques ou de problèmes de santé sous-jacents.

En général, il est conseillé aux personnes qui voyagent de respecter l'hygiène personnelle et des mains, l'hygiène respiratoire, de maintenir une distance physique d'au moins un mètre par rapport aux autres et d'utiliser un cache-nez, le cas échéant.

Il est primordial de connaître le protocole de la Commission pour la prise en charge des cas suspects d'infection par le Covid-19 chez le personnel en mission dans les États membres.

Le personnel en mission doit également surveiller lui-même l'apparition éventuelle de symptômes à son arrivée pendant 14 jours, signaler les symptômes et suivre le protocole de la Commission pour traiter les cas de suspicion d'infection par le Covid-19 chez le personnel en mission dans les États membres.

---

## 8. Conclusion

---

Conscient de son rôle et de son statut de groupe de lobby, pour faciliter l'assistance requise des partenaires et parties prenantes et en tant que mécanisme de soutien des pairs pour les décideurs des OGE de la sous-région, le Réseau des Structures de Gestion Electorale en Afrique de l'Ouest (RESAO) est plus que déterminé à faire en sorte que les principes de la tenue régulière et ponctuelle des élections et l'opportunité d'une participation démocratique en toute liberté et transparence soient maintenus en dépit de la pandémie du Covid-19. Pour cela, ECONEC-RESAO souhaite apporter son soutien aux parties prenantes et aux institutions régionales clés dans leurs préparatifs pour les élections à venir dans ce contexte du Covid-19. Le RESAO est persuadé qu'un tel objectif pourra être atteint à travers une politique basée sur des preuves / une analyse du cadre légal et un plaidoyer pour relever tous défis et enfin de compte prévenir une exacerbation des tensions politiques et préserver la santé publique et le bien-être.

Les consultations organisées récemment par ECONEC RESAO, en collaboration avec la CEDEAO, par visio-conférence, ont discuté le statut des pays organisant des élections en 2020 et en 2021 et les moyens par lesquels ces élections pourraient être conduites en prenant en compte les différents cadres réglementaires en vigueur dans les juridictions concernées. Il a été clairement établi que la pandémie de Covid-19 a eu un impact important sur les activités électorales prévues dans la sous-région.

En Afrique de l'Ouest, cinq élections présidentielles (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Burkina-Faso et le premier tour au Niger) sont prévues au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2020 et deux (en dehors du 2<sup>ème</sup> tour au Niger) au 1<sup>er</sup> trimestre de 2021 (Bénin et Gambie). Contrairement aux élections législatives et locales qui sont plus "faciles" à reporter tel que cela a été

le cas dans la sous-région et ailleurs ces dernières années (Guinée, Mali, Tchad, Cameroun et Sénégal), le report des élections présidentielles attise significativement le débat et les contestations politiques, en ce sens que ceci est toujours perçu comme un allongement de mandat déguisé et pourrait amener à la violence.

Le présent guide-conseil est destiné à assister les Etats membres à faire une évaluation des normes de sécurité requises pour la conduite des élections et à permettre aux Organismes de Gestion Electorales (OGE) de comprendre et de répondre de façon adéquate aux défis de la conduite des élections dans le contexte de la pandémie de Covid-19 y compris les implications légales et sociales, ainsi que les considérations et conséquences sanitaires et financières. La réalité en est que les paysages épidémiologiques et politiques de la sous-région évoluent constamment.

## Ouvrages et articles de référence

1. Shabir A L. & Aijaz A. (2020) COVID-19 pandemic– an African perspective, *Emerging Microbes & Infections*, 9:1, 1300-1308 DOI: 10.1080/22221751.2020.1775132
2. World Health Organization. Coronavirus disease (COVID-19): Situation Reports, WHO African Region. Retrieved from <https://www.afro.who.int/health-topics/coronavirus-covid-19> 24 September 2020
3. ACAPS (2020), #COVID 19 government measures dataset, [www.acaps.org/projects/covid19/data](http://www.acaps.org/projects/covid19/data).
4. World Health Organization. Coronavirus disease (COVID-19): Key planning recommendations for mass gatherings in the context of COVID-19 (Interim Guidance) WHO/2019-nCoV/POE\_mass\_gathering/2020.3 (29 May 2020)
5. World Health Organization. Coronavirus disease (COVID-19): Weekly epidemiological update. Sitrep\_COVID -10\_WHOAFRO 20200928-epi-update.pdf. 28 September 2020
6. World Health Organization. Coronavirus disease (COVID-19): Information to the public. Physical distancing. <https://www.who.int/westernpacific/emergencies/covid-19/information/physical-distancing>
7. Center for Disease Prevention and Control (CDC). Corona Disease 2019 (COVID-19): Social distancing <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/prevent-getting-sick/social-distancing.html#:~:text=Social%20distancing%20helps%20limit%20opportunities,get%20and%20spread%20COVID%2D19>. Accessed on 24 September 2020

8. World Health Organization. Coronavirus disease (COVID-19): Advice on the use of masks in the context of COVID-19 (Interim Guidance)WHO-2019-nCov-IPC\_Masks-2020.4-eng%20(2).pdf (5 June 2020)
9. World Health Organization. Coronavirus disease (COVID-19): Cleaning and disinfection of environmental surfaces in the context of COVID-19 (Interim guidance). WHO-2019-nCoV-Disinfection-2020.1-eng%20(1).pdf 15 May 2020
10. International Foundation for Electoral Systems (IFES).COVID - 19 Briefing Series: Safeguarding Health and Elections. Retrieved from [https://www.ifes.org/sites/default/files/ifes\\_covid19\\_briefing\\_series\\_safeguarding\\_health\\_and\\_elections\\_may\\_2020.pdf](https://www.ifes.org/sites/default/files/ifes_covid19_briefing_series_safeguarding_health_and_elections_may_2020.pdf)
11. Hounkpe M., Fall M. (2010). Electoral Commissions in West Africae. A comparative study. Pamadex Global Limited



---

# GUIDE-CONSEIL POUR LA CONDUITE D'ELECTIONS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE DE COVID-19

---



ECONEC - RESAO

20th Street, Off Independence Avenue, Central Business District, Abuja-Nigeria.

e-mail: [secretariat.econec@gmail.com](mailto:secretariat.econec@gmail.com) | website: [www.econec-resao.org](http://www.econec-resao.org)

[econec\\_resao](#)  [@econec\\_resao](#)